

HOMMAGE AU CITOYEN VENDÉEN DURAND : LA RÉPUBLIQUE ET SON BIOPATRIMOINE

par

Christian PERREIN

A l'heure des mémoriaux et des célébrations dont seule la rondeur arithmétique d'un décompte chronologique serait souveraine pour en décréter le culte, qui se souvient en Vendée d'un botaniste au destin de chef d'Etat, né à Montaigu le 24 août 1753 (cf. encadré). Quel naturaliste vendéen eut une aussi brillante carrière politique que La Révellière-Lépeaux ? Le nom de Georges Clémenceau viendrait-il aussitôt à l'esprit en considérant que *Le Tigre* est l'auteur d'un essai sur *Les Nymphéas* de son ami le peintre Claude Monet ? Plus sûrement, quel homme politique vendéen eut une activité naturaliste aussi importante que celle de Georges Durand ?

Les collections Durand et la biohistoire

Georges Durand ne siégea pas même à l'Assemblée nationale, ni au Sénat ; ses premières responsabilités politiques, il les reçoit presque en héritage et, bien qu'appartenant aussi à la famille républicaine, le grand propriétaire foncier entouré de sa domesticité au milieu de son domaine semble presque une survivance du seigneur de l'Ancien Régime. Aujourd'hui l'homme politique s'efface

derrière l'homme de sciences naturelles, légataire d'importantes collections. A juste titre sans doute mais non sans quelque paradoxe car c'est précisément parce que l'on est en passe de reconnaître son œuvre naturaliste comme d'utilité publique et d'intérêt général. En effet, le mérite de Georges Durand est d'avoir commencé l'inventaire de la faune et de la flore bien avant que les pouvoirs publics ne paraissent s'en soucier, à une époque où l'écologie était tout juste une science de la nature à peine enseignée à un haut niveau universitaire. Georges Durand prend rang dans cet imposant cortège de naturalistes, généralement amateurs, dont les travaux permettent aujourd'hui d'esquisser une histoire de la faune et de la flore. En témoignant des espèces vivantes rencontrées alors par plaisir, identifiées pour la science et prêtées à la culture matérielle par la naturalisation, ces collections ont maintenant acquis ce caractère historique attaché à la notion de patrimoine. Pour le département de la Vendée, resté longtemps essentiellement rural, ce legs sans égal est d'une importance biohistorique considérable ; il conserve la mémoire d'un état des lieux - partiel mais certain - de la faune et de la flore. Les paysages

Républicain botanophile et chef d'Etat théophilanthrope : Louis-Marie de La Révellière-Lépeaux (Montaigu 1753 - Paris 1824)

Converti à l'*aimable science* par son épouse, "sans grosse dot mais d'esprit élevé", ce fils d'un juge des Traités devient avocat et membre de la Société des Botanophiles d'Angers. En 1787, il préfère encore exercer ses talents d'orateur au jardin des plantes plutôt qu'au prétoire. Lecteur admiratif du *Contrat social* et épris d'idées nouvelles au point de rédiger et de publier un *Modèle de doléances* ... pour les fameux cahiers de 1789, notre savant professeur a tôt fait d'être élu par la sénéchaussée d'Anjou représentant du tiers aux Etats généraux et de siéger à l'Assemblée constituante. Missionnaire sans succès des idées républicaines dans son pays maintenant insurgé, cet homme de foi et de convictions plonge dans la mêlée politique parisienne, s'oppose à Robespierre, attaque Danton et soutient en juin 1793 les Girondins. Après leur chute, il mène la vie d'un proscrit politique - se réfugiant un temps chez le naturaliste Bosc - jusqu'en mars 1795 où il reprend sa place à la Convention. Il préside le conseil des Anciens le 27 octobre 1795 quand il est élu parmi les cinq membres exécutifs du Directoire. Le 1er mai 1797, ce Directeur encore rousseauiste lit à l'Institut ses *Réflexions sur le culte, sur les cérémonies civiles et les fêtes nationales* soutenant ainsi l'action des théophilanthropes dont les idées sont présentées comme un soutien de la constitution et une sauvegarde de la République offrant les bases d'une morale publique. Ce modéré en politique doit cependant pousser aux coups d'Etat du 18 fructidor an V et du 22 floréal an VII contre les députés respectivement trop à droite et trop à gauche. Il est contraint de démissionner en juin 1799 par Sieyès et Barras qui prépareront le putsch militaire d'un général corse le 18 brumaire de l'an VIII. Refusant de prêter serment à l'Empire, éliminé de l'Institut national, l'ancien président du Directoire exécutif qui soutenait Bonaparte dans ses campagnes d'Italie et d'Egypte, retourne à ses études locales. Préhistorien avant la lettre, il publie en 1806 une étude sur les monuments mégalithiques du Maine-et-Loire avant d'écrire, avec ses *Mémoires*, sa propre histoire. Napoléon lui fera offrir par Fouché une pension que, royalement, par idéal républicain sans doute, La Révellière-Lépeaux ne voulut point accepter.



Fig. 1 - *Georges Durand, le filet sous le bras, observe sa dernière capture à travers le flacon de chasse.*
Cl. Conservation départementale des Musées de la Vendée, collection Armel Durand.

vendéens ont changé, à commencer par ceux pour lesquels leur évocation claque comme une bannière identitaire : les bocages.

Les bocages et la science.

L'ironie de l'histoire, pour les bocages, n'est pas seulement politique ou économique, comme chacun sait, mais aussi scientifique. En effet, les haies de nos bocages ont été les derniers lieux de végétation à avoir reçu au cours de ce siècle la visite des spécialistes de l'étude des associations végétales dont la discipline s'est constituée dans les années 1910-20. Pour ces phytosociologues qui s'interdisaient de prendre en compte dans leur travaux la végétation comprenant beaucoup d'espèces introduites et plantées, l'homme demeurerait trop présent dans la haie vive, comme embusqué pour tordre le cou à ces représentants de la nouvelle science écologique. Manifestement, l'anthropogénéité de la végétation des haies bocagères entravait la rigoureuse caractérisation des associations végétales. Mais dans les années 1970-80, une nouvelle génération de savants émerge au plan international dans le champ de l'écologie scientifique. Se regroupant sous le vocable d'une écologie du paysage, ils estiment notamment que la prise en compte de l'hétérogénéité spatiale due aux activités humaines est nécessaire pour comprendre le fonctionnement de la biosphère aux échelles locales et régionales. Et voilà que

nos bocages, avec leur mosaïque de parcelles encloses de haies vives, deviennent un cas d'école parfait illustrant les manuels. Certains démontrent même que la végétation de la haie est porteuse d'informations historiques : l'analyser c'est faire une archéologie du paysage avoisinant. Alors, remembrement par-ci, replantation par-là, à coup sûr démembrer d'un patrimoine car l'histoire ne se replante pas.

Inventorier le biopatrimoine

Inventorier le patrimoine faunistique et floristique d'un pays, d'une région, c'est en étudier sa biodiversité. La méthode la plus éprouvée est très simple : elle consiste à cartographier les espèces suivant des unités de surface identiques puis de les compter. Seulement deux écueils se présentent alors. Qui va prospecter sur le terrain ? Qui va déterminer les insectes et les plantes par exem-

ple ? Certainement pas ceux qui s'interdisent de cueillir une fleur ou de tuer une mouche et pour lesquels cependant certaines instances légifèrent actuellement une réglementation "botanico-entomocidique". La reconnaissance du biopatrimoine peut devenir le dernier des soucis de ceux qui sont habilités à agir pour l'environnement et le moment est mûr - même s'il en coûte - d'avouer que la culture des écologistes n'est pas tout à fait celle des naturalistes. De plus, les sciences biologiques macroscopiques désertent l'Université et les grands organismes de recherche. Les milieux politico-industriels se méfient ou se désintéressent généralement de ces sciences naturelles qui ne font pas recettes et qui, de surcroît, n'ont plus une très bonne image. Pour financer un programme de recherche en biologie rien ne sonne mieux aux oreilles des décideurs que le nom imprononçable d'une molécule très compliquée, confesse un biochimiste. La nomenclature latine des nombreuses

espèces de saules, de campanules, de musaraignes, de chauves-souris, de mésanges, de couleuvres, de sauterelles ou de libellules est dès lors plus le symbole d'une science révolue et empoussiérée - pour ne pas dire empaillée comme dans un musée - qu'un merveilleux outil de communication indispensable pour parler de la diversité du vivant à toute l'humanité. Prospection et détermination sont bien pourtant les deux mamelles de la protection de la nature. On protège ce que l'on aime et l'on ne peut aimer

que ce que l'on connaît. C'est aussi pourquoi, politiquement, l'inventaire du biopatrimoine doit être présenté d'abord comme une action culturelle.

Une mission républicaine ?

L'Etat n'est pas insensible à l'inventaire de son biopatrimoine. En 1979, se crée un Secrétariat de la faune et de la flore dont c'est la mission, au sein du Muséum national d'histoire naturelle. Ce service public, avec quelques poignées de personnes, fait beaucoup et notamment met en place des Conservatoires botaniques nationaux. A titre de comparaison, l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, créé sous l'impulsion d'André Malraux en 1964, emploie aujourd'hui plusieurs centaines de personnes réparties sur le territoire national, sans compter ici le personnel des autres services de la Direction du patrimoine (Monuments historiques, Fouilles ar-

*“C'est aussi
pourquoi,
politiquement,
l'inventaire du
biopatrimoine
doit être présenté
d'abord comme une
action culturelle ”*

chéologiques, etc) au Ministère de la culture et de la francophonie. Maintenant les différentes collectivités territoriales prennent souvent le relai et se dotent également d'agents du patrimoine. Ce serait plus trivial mais sans doute plus éloquent à titre de comparaison de révéler ce que coûte à la ville de Paris le seul ramassage des feuilles mortes et des crottes de chien. De même, devrait-on évoquer le budget moyen d'un service des espaces verts d'une capitale de région. Pour les élus, fleurir les ronds-points c'est "faire de l'environnement", quoique presque à contre-sens étymologique car ici le bon sens est giratoire !

Les responsabilités publiques devraient cependant être partagées et déclinées selon les niveaux de pouvoir. Les responsables de région, de département, de commune et chacun dans son jardin peuvent œuvrer efficacement à cet

inventaire du biopatrimoine d'autant qu'en la matière, l'échelle crée le phénomène, la rareté et le prix. A l'échelle locale bien des communes rurales pourraient prendre en charge la gestion des zones de biopatrimoine comme lieux de mémoire et d'éducation scientifique : véritables hôtels de la nature et de la culture naturaliste en plein air dont ne prendraient ombrage ni les hôtels de ville, ni les autels des églises. Mais, n'oublions pas nous-même que, si la République a un devoir de mémoire envers la diversité du vivant, le sacré reste le cœur de la notion de patrimoine qui est, comme le définissait André Chastel, "*ce dont la préservation demande des sacrifices, ce dont la perte signifie un sacrifice*".

Christian PERREIN
3, rue Bertrand-Geslin
44000 NANTES

Lettre au Ministre de l'Environnement

Cette lettre informative et constructive par ses suggestions est publiée ici *in-extenso* compte-tenu de l'intérêt de son objet : la préservation d'un haut lieu de l'entomologie vendéenne, d'une richesse biopatrimoniale sans équivalent à bien des égards dans le département de la Vendée NDLR.

M. GUILLOTON Jean Alain
La Close des Saules
44810 HERIC
Docteur Vétérinaire
Membre :
de l'Office pour l'Information Ecoentomologique
de la Société des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France
de l'Atlas Entomologique Régional (Loire Atlantique et Vendée)

Nantes, le 22 juin 1994

A Monsieur le Ministre de l'Environnement

Objet :
Préservation d'un site concerné par la Directive 92/43/CEE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de solliciter votre attention sur le franchissement par la future autoroute Nantes-Niort d'un site d'un grand intérêt faunistique et floristique. Il s'agit de la vallée sèche de la Cible et des Quatre Veaux à AUZAY en Vendée

(carte IGN n° 1427 Est). Ce biotope, d'une richesse incomparable en Orchidées, est le dernier refuge en Vendée d'un Lépidoptère protégé sur le Territoire National par la Loi du 24 septembre 1993, *Maculinea arion* ou Azuré du Serpolet.

L'autoroute, infranchissable par ces fragiles insectes, va donc fractionner l'effectif présent sur le site en deux populations et pourrait occasionner ainsi une fragilisation génétique de l'Espèce dans la localité. Il serait donc opportun, si ce n'est déjà prévu, de réaliser une communication sous la chaussée permettant l'écoulement des eaux de ruissellement ainsi que la libre circulation des papillons sous l'autoroute.

Que cette réalisation s'accomplisse ou non, il conviendra de rappeler à la Société chargée de la construction la nécessité impérieuse d'évacuer d'éventuels déblais, qui pourraient être déversés sur le biotope et qui occasionneraient ainsi la perte de bien plus d'Azurés du Serpolet que n'en capturerait toute une génération de chasseurs de papillons. Ceci constituerait un délit au regard de la Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la Faune et la Flore sauvage.

Ayez l'assurance, Monsieur le Ministre, que je vous suis d'avance reconnaissant de la vigilance avec laquelle vous allez veiller à la réelle protection de ce Lépidoptère, déjà fort menacé à la frontière d'un Parc Naturel Régional du Marais Poitevin lui aussi bien malmené.

J'espère que vous voudrez bien me pardonner pour le caractère tardif de ma démarche, expliqué par une prise de connaissance fort récente du trajet définitif de l'autoroute.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées,

[signé] J.A. GUILLOTON